

# 41<sup>ème</sup> CROSS DU PLAN D'EAU DE DOMPIERRE SUR BESBRE

## REGLEMENT

### Organisation :

L'EACCD organise la 41<sup>ème</sup> édition Du Cross du Plan d'eau de Dompierre sur Besbre, le dimanche 19 novembre 2023.

L'accès au parcours et aux installations, que ce soit pour les coureurs, les accompagnateurs ou les spectateurs, est soumis aux règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

### Programme : ci-joint

### Participation :

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s. Chaque participant doit être en possession :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).
- Ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

### Tarif :

Gratuit pour les licenciés FFA.

5€ pour les non-licenciés.

### Inscription et retrait des dossards :

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 18/11/2023. Le numéro de licence ou le certificat médical doivent être adressés à :

Bernard CHAPON, 105 rue du Docteur Rouis, 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE

Ou de préférence par mail à [bernard.chapon@orange.fr](mailto:bernard.chapon@orange.fr). Dans ce cas, le règlement éventuel des 5€ se fera au retrait du dossard.

### **Aucune inscription sur place.**

Seul un dossier d'inscription complet permettra le retrait du dossard.

Les dossards sont à retirer au point de retrait. Un seul représentant par club retirera l'enveloppe.

### Départ / Arrivée :

Le départ est situé au Parc des Percières.

L'arrivée a lieu dans le Parc de la Roseaie.

### Sécurité :

Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs de l'organisation et les secouristes de l'UNASS.

### Ravitaillement :

Il n'y a pas de ravitaillement sur le parcours.

Un point de restauration et une buvette sont installés sous « la Guinguette ».

Services :

Vestiaires et douches sont disponibles.  
Des toilettes seront accessibles.

Classements et récompenses :

Les récompenses des EA seront remises aux responsables de club. Celles des PO (médailles) seront données à l'arrivée.

Les autres récompenses seront remises au podium.

Droit à l'image :

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports.